

Obligations à escompte : une rare occasion à saisir

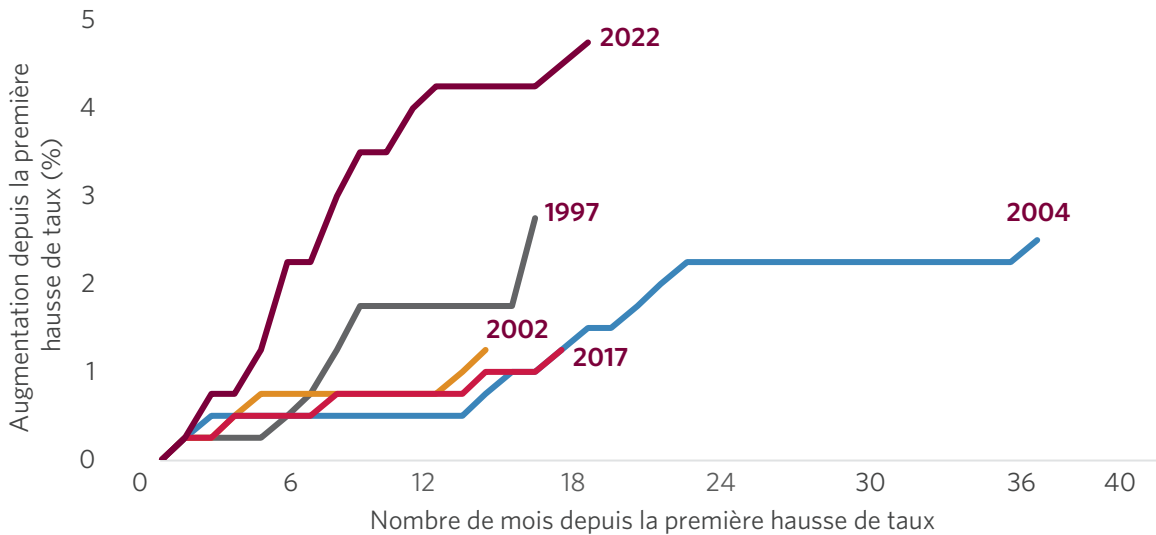


Les nouveaux phénomènes créent de nouvelles occasions

Le cycle de hausses des taux de la Banque du Canada a donné lieu à deux phénomènes que l'on n'avait pas observés depuis des décennies :

- Avec la hausse des taux, les certificats de placement garanti (CPG) sont devenus intéressants.
- Le marché offre un nombre important d'obligations très sous-évaluées.

2022 à 2024 : cycle de hausses de taux le plus rapide des dernières décennies



Source : Bloomberg. Données au 17 novembre 2023. Résultats fondés sur l'indice Bloomberg Canada Aggregate Bond.

Le contexte de marché actuel offre une occasion unique pour les titres à revenu fixe

Pour la première fois depuis des décennies, la plupart des obligations canadiennes se négocient à un cours inférieur à leur valeur nominale. L'escompte n'a jamais été aussi élevé depuis les années 1980, tant pour les obligations gouvernementales que pour les obligations de sociétés.


Marché obligataire canadien (2002 - 2024)



Source : Bloomberg. Au 6 juin 2024. Selon l'indice Bloomberg Canada Aggregate Bond.

Les obligations à escompte peuvent procurer des avantages fiscaux de portée générale.

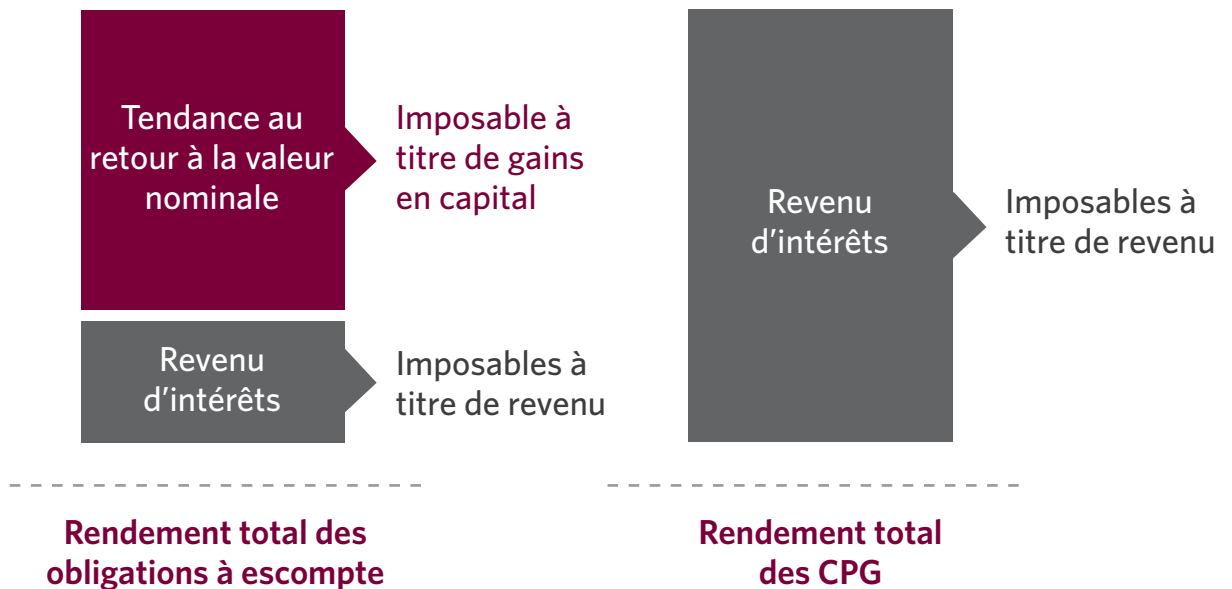
Les investisseurs peuvent profiter de l'achat d'obligations à escompte, car ces dernières sont assorties d'avantages fiscaux potentiels. Par exemple, deux obligations offrant le même rendement à l'échéance, soit 5 %, et une durée d'un an offrent des avantages différents.

<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation A se négocie à 100 \$ avec un coupon de 5 % et une valeur à l'échéance de 100 \$, et son rendement est imposé dans son intégralité comme un revenu d'intérêts. 		<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation B se négocie à 90 \$, et sa plus-value et son coupon sont imposés comme un gain en capital et un revenu d'intérêts. 	<p>Comme l'obligation B se négocie à escompte, elle peut procurer un meilleur rendement après impôt; elle est donc préférable pour l'investisseur titulaire d'un compte non enregistré, car son produit sera imposé comme une combinaison de gain en capital et de revenu. Le produit de l'obligation A, quant à lui, sera imposé comme un revenu, qui est souvent assujéti à un taux d'imposition plus élevé pour l'investisseur.</p>
--	---	---	--

Le rendement des obligations à escompte peut jouir d'un meilleur traitement fiscal que les CPG

Les obligations à escompte sont plus avantageuses fiscalement que les CPG, puisque leur rendement est en grande partie composé de gains en capital, lesquels sont moins imposés que les revenus en intérêts.

Les rendements des obligations à escompte font l'objet d'un meilleur traitement fiscal que les CPG



À titre indicatif seulement.

Profitez de l'avantage des obligations à escompte grâce aux Fonds d'obligations de première qualité CIBC

Les **Fonds d'obligations de première qualité CIBC** sont des solutions d'obligations à échéance cible gérées activement qui combinent la précision des obligations individuelles à la simplicité et à la diversification d'un fonds de titres à revenu fixe traditionnel.



Efficiencia fiscal potencial

Chaque fonds s'attend à produire une partie de son rendement total sous forme de gains en capital, plutôt que sous forme de revenus d'intérêts.*



Diversification

Le portefeuille d'obligations de sociétés de première qualité en dollars canadiens à échéances similaires offre une diversification intégrée.



Gestion des liquidités

Détenir les obligations jusqu'à l'échéance procure aux investisseurs une plus grande certitude quant à la valeur à l'échéance et aux flux de trésorerie.



Simplicité

Créez des portefeuilles personnalisés selon des échéances et des objectifs de placement précis, semblables à ceux des obligations individuelles ou des CPG.



Portée et expertise

Profitez de l'expertise de l'équipe des titres à revenu fixe de Gestion d'actifs CIBC.



Simplifiez-vous la vie avec les Fonds d'obligations de première qualité CIBC

Quels que soient vos objectifs d'épargne à court terme, acheter une maison ou épargner pour des vacances, les Fonds d'obligations de première qualité CIBC facilitent la construction de portefeuilles personnalisés qui cadrent avec l'horizon de vos objectifs particuliers.



Communiquez avec votre conseiller ou votre représentant CIBC pour déterminer si les Fonds d'obligations de premier ordre CIBC vous conviennent.

Sauf indication contraire, tous les renseignements du présent document sont pertinents en date du 30 juin 2024 et peuvent changer.

*Bien que les CIBC U.S. Investment Grade Bond Funds aient l'intention de déclarer que les obligations sont détenues dans un compte de capital, rien ne garantit que l'Agence du revenu du Canada approuvera le traitement fiscal adopté par le Fonds. Pour en savoir plus, veuillez lire les rubriques Incidences fiscales et Information propre à chaque OPC – Risque lié à la fiscalité du prospectus du fonds.

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC. Le présent document est fourni à titre indicatif seulement. Il ne vise aucunement à vous donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables et ne doit pas être utilisé à ces fins ni être considéré comme une prévision du rendement futur des marchés. Les renseignements ou analyses concernant les caractéristiques actuelles du Fonds ou la façon dont le gestionnaire de portefeuille gère le Fonds et qui sont présentés en complément aux renseignements figurant dans le prospectus ne constituent pas une analyse d'objectifs ou de stratégies de placement importants, mais uniquement une analyse des caractéristiques actuelles ou de la façon d'appliquer les stratégies et d'atteindre les objectifs de placement, et peuvent changer sans préavis. Vous ne devez pas agir sur la foi de ces renseignements sans obtenir les conseils d'un professionnel. Les placements dans des fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds mutuels CIBC et de la famille de portefeuilles CIBC avant d'investir. Pour en obtenir un exemplaire, appelez Placements CIBC inc., au 1 800 465 3863 ou adressez-vous à votre conseiller. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et le rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de Gestion d'actifs CIBC inc. et peuvent changer en tout temps. Gestion d'actifs CIBC inc. n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à la mise à jour de ces opinions. Le présent document vise à donner des renseignements généraux et ne vise aucunement à donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. La situation personnelle de chacun et l'actualité doivent être prises en compte dans une saine planification des placements. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent document doit d'abord consulter son conseiller. Toutes les opinions et estimations figurant dans le présent document datent du moment de sa publication, sauf indication contraire, et peuvent changer.

« Bloomberg® » et l'indice Bloomberg Canada Aggregate Bond sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur des indices (collectivement, « Bloomberg »), que Gestion d'actifs CIBC inc. est autorisée à utiliser, à certaines fins, en vertu d'une licence. Bloomberg n'est pas affiliée à Gestion d'actifs CIBC inc., et Bloomberg n'approuve, n'endosse, ne révisé ni ne recommande les produits de Gestion d'actifs CIBC inc. Bloomberg ne garantit pas le caractère opportun, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou renseignements liés à l'indice Bloomberg Canada Aggregate Bond.

Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques de commerce de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC), utilisées sous licence. Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion d'actifs CIBC inc.